

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

29 MAI 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015 A 19 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le vingt neuf mai à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Muriel PERRET, Aurélie CHALIES, Hélène REBOUX et Daniel MERCIER.

Procuration :

Monsieur Michel BERTHIER a donné procuration à Monsieur Daniel MERCIER
Madame Sandrine MATHIEU a donné procuration à Monsieur Bernard DESPLAT

Monsieur Pascal CLEMENT est nommé secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 24 avril 2015 :

Des menues corrections sont apportées, ne touchant pas au fond, ni à la forme du compte rendu.

Le procès verbal de la séance du 24 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

-
- 1° CAMVAL / F.P.I.C. 2015
 - 2° Dossier O.P.A.C.
 - 3° Assemblée générale de l'A.T.D. / Agence Technique Départementale
 - 4° Dossier d'assainissement / Lotissement des Peupliers
 - 5° Dossier zone BUSSONGE
 - 6° Dossier zone SORDATS
 - 7° Personnel communal :
 - Temps partiel
 - Projet d'accueil d'un stagiaire
 - 8° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
 - 9° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – CAMVAL - F.P.I.C.

Monsieur le maire rappelle les modalités du "Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales". Il indique, en outre, que le montant à reverser au titre du F.P.I.C. est en nette progression chaque année et que la CAMVAL prend à sa charge cette progression afin de ne pas augmenter les parts des communes.

Pour mémoire, en 2012, le montant du FPIC s'est élevé à 124 710 euros

- Soit 107 390 euros pour la part des communes
- Et 17 320 euros pour la part de la CAMVAL

En 2013, le montant du FPIC s'est élevé à 299 429 euros

- Soit 107 390 euros pour la part des communes
- Et 192 039 euros pour la part de la CAMVAL
 - o Au lieu de 229 619 euros pour les communes et 69 810 euros pour la CAMVAL si celle-ci appliquait le droit commun.

En 2014, le montant du FPIC s'est élevé à 569 414 euros

- Soit 107 390 euros pour la part des communes
- Et 462 024 euros pour la part de la CAMVAL
 - o Au lieu de 430 157 euros pour les communes et 139 257 euros pour la CAMVAL si celle-ci appliquait le droit commun.

En 2015, le montant du FPIC s'élève à 876 139 euros

La loi de finances pour 2015 a modifié les conditions d'adoption de répartition, soumises aux votes des assemblées communautaires et des assemblées municipales.

La communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Saône a adopté le 09 avril 2015 la répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » de la loi de finances pour 2015 en fixant librement les modalités internes de répartition de la contribution.

Elle a décidé de reconduire la contribution au titre du FPIC telle qu'elle était fixée pour 2012, soit 107 390 euros pour la part des communes et de prendre à sa charge le différentiel.

La CAMVAL sollicite une délibération des conseils municipaux pour reconduire la contribution annuelle au titre du F.P.I.C. ; pour St Martin Belle Roche, ce montant est de 3 533 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de la CAMVAL, ainsi que le montant de 3 533 euros à la charge de la commune.

II – DOSSIER O.P.A.C.

Monsieur le maire donne l'état d'avancement de ce dossier et notamment les problèmes de « droit de passage » dans l'impasse du Fournil.

Aussi, l'OPAC est en train de reconsidérer complètement son projet, rue du Commerce. Monsieur le maire donne les grandes lignes des modifications projetées dans l'attente d'une nouvelle présentation de cet ouvrage par l'O.P.A.C. devant l'assemblée.

Monsieur le maire rappelle que l'OPAC avait envisagé d'acquérir la maison communale impasse du Fournil et l'assemblée avait délibéré sur ce point. Or, désormais, l'OPAC n'est plus intéressée par cette acquisition, mais propose de vendre à la commune la parcelle de terrain située derrière la maison communale impasse du Fournil, ce qui valoriserait celle-ci.

Le conseil municipal émet un accord de principe pour l'achat à l'OPAC de ce terrain.

III – ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Madame Hélène REBOUX, qui a participé à l'assemblée générale de l'A.T.D., Agence Technique Départementale, en expose le contenu.

Monsieur le maire la remercie vivement pour sa participation et son implication, ainsi que pour les comptes rendus qu'elle réalise.

En réponse à la question de Monsieur Daniel MERCIER, madame REBOUX indique qu'en ce qui concerne le bilan énergétique 2014, celui-ci est sur le point d'être finalisé avec l'A.T.D.

Enfin l'A.T.D. organise une réunion d'information le 17 juin 2015 à Montagny en Buxy, à laquelle participeront (sauf empêchement), madame REBOUX et monsieur DESPLAT ;

IV – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

Monsieur le maire expose l'état d'avancement des travaux d'assainissement projetés dans le lotissement des Peupliers et notamment rue des Hirondelles, rue des Pinsons et impasse des Cigognes, ainsi que l'estimation de ceux-ci.

Il indique que l'appel de candidatures a été lancé ; celles-ci seront réceptionnées jusqu'au 08 juin 2015 à 18 h 00.

Il indique, en outre, que la C.A.O. / Commission d'Appel d'Offres a été convoquée pour le 10 juin 2015 à 18 h 30 pour l'ouverture des plis contenant ces candidatures.

Monsieur le maire rappelle, par ailleurs, le projet d'emprunt pour ces travaux et présente les propositions réceptionnées, de trois organismes financiers, pour un montant de 250 000 euros.

Le conseil municipal mandate monsieur le maire pour affiner les négociations en cours avec ces banques, notamment en ce qui concerne le taux et les frais de dossier et émet un accord de principe pour le choix du mieux disant.

V – DOSSIER ZONE BUSSONGE

Monsieur le maire rappelle la réunion organisée sur place le 18 mai 2015 pour déterminer avec précision les travaux à réaliser. Monsieur Daniel MERCIER s'excuse de son absence à celle-ci et demande à monsieur Bernard DESPLAT de bien vouloir envoyer les convocations par mail et non la déposer dans son casier.

Monsieur le maire rappelle les travaux projetés (création d'une desserte, installation d'une pompe de relèvement pour les eaux usées, extension du réseau d'eau potable, extension du réseau électrique)

- Extension du réseau électrique : le conseil municipal a délibéré le 27 février 2015 et accepté le montant de la participation communale qui s'élèvera à 9 480,00 euros H.T.
- Extension du réseau d'eau potable : le réseau d'eau potable arrive à 45 mètres de la bordure de la parcelle concernée et le pétitionnaire pourrait se brancher directement sur celui-ci. Toutefois, le conseil municipal décide de réaliser une extension du réseau dans la prévision des parcelles restant

à vendre ; le montant des travaux, qui seront réalisés via le syndicat des eaux, s'élève à 8 408,56 euros H.T.

- Travaux de voirie et d'assainissement (desserte, pose de tuyaux, pompe de relèvement, pose de drains et de regards) : l'assemblée décide de retenir le syndicat de Cylindrage pour un montant de 44 340,50 euros H.T. (hors la présence de monsieur Michel PONT, président du Syndicat de Cylindrage).

Soit un montant total de travaux de 62 229,06 euros H.T.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière auprès de la CAMVAL dans le cadre des « Fonds de Concours ».

Monsieur le maire et monsieur Bernard DESPLAT indiquent qu'ils proposeront à l'assemblée, lors d'une prochaine séance, un virement de crédits pour le programme de travaux de la zone BUSSONGE.

Monsieur Daniel MERCIER remarque que le reste du terrain sera désormais à vendre « viabilisé » ; aussi, il suggère de revoir le prix de vente.

Monsieur le maire rappelle que le prix de vente est à 20 euros H.T. le mètre carré et que, quand toutes les parcelles seront vendues, l'ensemble des frais seront couverts.

Monsieur Thierry BERLAND s'étonne que l'on réalise la totalité des travaux alors qu'à ce jour la commune n'a pas d'acquéreur pour le terrain restant.

Monsieur Daniel MERCIER demande, en outre, que la C.A.O soit réunie pour étudier les devis avant la séance du conseil municipal.

Monsieur Bernard DESPLAT suggère de mettre en place un système de note (technique et financière) pour faciliter les études et les comparaisons de devis.

VI – DOSSIER ZONE SORDATS

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant projet réalisé par le maître d'œuvre et l'estimation des travaux à réaliser sur cette zone soit une enveloppe d'un montant total de l'ordre de 285 000 euros H.T.

Il rappelle que ces travaux concernent :

- La création d'une desserte
- Les aménagements au regard de l'amendement Dupont
- L'assainissement eaux pluviales
- L'enfouissement des réseaux France Télécom
- La construction d'un transformateur
- La maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière auprès de la CAMVAL dans le cadre des « Fonds de Concours ».

VII – PERSONNEL COMMUNAL

- Temps partiel

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande d'un agent de travailler à temps partiel et indique qu'à ce jour, le temps partiel n'a pas été mis en place dans la collectivité. Il ajoute que le temps partiel peut être de droit ou sur autorisation.

Il propose d'instaurer le temps partiel par délibération du conseil municipal, ce qui permettra aux agents qui le souhaitent, d'en bénéficier ; la décision reste cependant à la discrétion de l'employeur. La mise à temps partiel d'un agent est concrétisée par un arrêté municipal.

Les quotités de temps partiel ne peuvent être inférieures à 50 %. La durée des autorisations est de 6 mois à un an.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer le temps partiel dans la collectivité et en fixe les modalités d'application.

- 13^{ème} mois

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 07 avril 1989 concernant la prime de fin d'année attribuée au personnel communal. Cette délibération prévoit le montant de cette prime et les modalités de versement (Versement en deux fois, en juin et en décembre de chaque année - Versement proratisé pour les personnes qui arrivent en cours d'années ou qui partent en cours d'année).

Elle ne mentionne rien concernant les agents en arrêt de travail.

Le conseil municipal décide de compléter la délibération du 07 avril 1989. Il décide que la prime sera versée au prorata du temps de présence ; les temps d'arrêts de travail, quelle que soit leur nature seront déduits.

Un délai de carence de 10 jours est instauré.

- Responsable des services techniques

Monsieur le maire rappelle l'absence du responsable des services techniques depuis le 23 août 2014. Il informe l'assemblée de la suppression de sa prime de responsabilité mensuelle.

- Maladie professionnelle

L'assemblée prend acte de la demande d'un agent concernant la reconnaissance de sa pathologie en qualité de maladie professionnelle ; le dossier de constitution est en cours.

- Recrutements pendant la période estivale.

L'assemblée prend acte des recrutements d'agents contractuels pour la période estivale pour le service technique et le restaurant scolaire.

- Projet d'accueil d'un stagiaire

Monsieur le maire expose à l'assemblée la mise en place annuelle par le centre de gestion de session de formation au métier de secrétaire de mairie, en partenariat avec le CNFPT, le Pôle emploi et le conseil régional.

Ce service permet de faire face aux difficultés de remplacement rencontrées par les élus ; ce métier couvre, en effet, un champ d'action très vaste et réclame des compétences multiples dans des domaines variés.

Le conseil municipal accepte d'accueillir un stagiaire au service administratif, à compter de septembre 2015, dans le cadre de la nouvelle session de formation lancée par le Centre de Gestion de la FPT 71.

Les stagiaires, sélectionnés par le C.D.G., suivront une formation pendant trois mois en alternance (à compter de septembre 2015) de 400 heures réparties en 200 heures de cours théoriques et 200 heures de formation pratique dispensées en commune. Il n'y a aucune charge financière pour la commune.

VIII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- *Pôle Environnement CAMVAL*
 - Sont programmés :
 - Au niveau de la collecte :
 - La collecte des matériaux recyclables
 - Les circuits de collectes, leur réorganisation et leur sécurisation
 - La lutte contre les dépôts sauvages
 - Au niveau des déchetteries
 - L'accès aux professionnels
 - La sécurisation
 - Mettre l'accent sur la communication en mettant en évidence l'intérêt environnemental de la prévention et du tri.
- *Le temps périscolaire*
 - Il y a un très bon relationnel avec les parents
 - L'utilisation fréquente du foyer pour les rythmes scolaires ne permet pas son entretien de façon régulière. Ces temps d'entretien seront reconsidérés.
 - Ce temps périscolaire a très bien fonctionné pour cette première année ; le même schéma est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.
- *Restaurant scolaire*
 - Il y a une très bonne fréquentation du restaurant scolaire : enfants, centre de loisirs, seniors, extérieurs ; 11 041 repas ont été servis au 29 mai 2015.
 - L'organisation pour la fourniture de repas au CARMEL au mois de juillet se met en place.

Monsieur Thierry VALENTIM informe :

- *Commission communication*
 - L'Echo Saint Martin n° 02 est paru
 - La commission et la mairie rencontrent des problèmes de mise à jour du site internet ; désormais, seule la commission fera les mises à jour, dans l'attente du nouveau matériel qui sera installé à la mairie dans les semaines à venir.

Madame Hélène REBOUX expose :

- *Circuits pédestres / Balades vertes*
 - L'assemblée prend connaissance de l'état d'avancement de ce projet.
 - Les puits communaux sont actuellement en cours de nettoyage par les membres de l'association St Martin Belle Pierre.

Madame Muriel PERRET :

- *Cimetière*
 - Le conseil municipal prend acte des aménagements projetés à l'intérieur du cimetière nouvellement créé. La commission va affiner son projet et le présentera à l'assemblée lors d'une prochaine séance.
 - Il est rappelé que la commune possède un columbarium, en attente, pour ce nouveau cimetière. De même, la plantation de l'arbre au centre avait été décidée par l'assemblée délibérante.

Madame Véronique LE NOAN :

- *Centre de loisirs*
 - Il est noté une fréquentation en hausse.
 - Le centre de loisirs de Charnay les Mâcon va fermer ses portes ; cela se traduira, peut-être, par une augmentation des inscriptions à St Martin Belle Roche.
 - Les dirigeants du centre remercient les sapeurs pompiers, pour la visite organisée de la caserne, et le restaurant scolaire.
 - Une demande de projet a été déposée auprès de la CAF pour l'accueil des enfants handicapés.
 - Les dates de fonctionnement du centre de loisirs pendant la période estivale sont arrêtées : il débutera le 06 juillet 2015 et se terminera le 28 août 2015 ; à compter du 24 août 2015, le centre n'utilisera plus les préaux de l'école élémentaire, ni les locaux de l'école maternelle en vue de la préparation de la rentrée scolaire de septembre.
 - L'affaire « Julie CORON » est toujours en cours.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1° CAMVAL

- *Urbanisme*

Monsieur le maire rappelle la délibération de l'assemblée du 24 avril 2015 sollicitée par la CAMVAL et l'adoption d'une convention entre la CAMVAL et les communes adhérentes pour la mise en place du service « urbanisme », en vue de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la CAMVAL.

Il rappelle, en outre, que ce service va débuter le 01 juillet 2015 et qu'il sera désormais payant.

- *Environnement*

Monsieur le maire présente une convention, proposée par la CAMVAL, concernant l'installation de nouveaux conteneurs enterrés sur le territoire communal, soit :

« Objet : La mise à disposition des usagers d'un point de collecte sélective des emballages ménagers recyclables sur le CD 205, à l'entrée sud de la commune (à proximité de l'ancienne pharmacie).

Type de colonnes enterrées : Une colonne corps creux de cinq m3, une colonne papier, carton et fibreux de cinq m3, une colonne verre bouteille et bocaux de quatre m3 ».

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et autorise le maire à signer celle-ci.

2° NUMERISATION DE L'ETAT CIVIL

Monsieur le maire expose que, dans un but interne et de manière à éviter les manipulations des registres d'Etat Civil originaux de la commune, il serait souhaitable et opportun de numériser ces registres, soit de 1901 à 2006.

Il présente la proposition de numérisation de la société Archives Multimédia pour un montant total de 1 389.00 euros H.T. / 1 666.80 euros T.T.C. (pour une installation, sur un seul poste).

Le conseil municipal accepte d'installer ce nouveau logiciel pour améliorer le service de l'accueil de la mairie, mais aussi pour éviter une manipulation des registres d'Etat Civil et ainsi les protéger. Il précise, toutefois, que cette acquisition sera budgétisée sur l'exercice 2016.

3° DEVIS DIVERS

Monsieur le maire et monsieur Bernard DESPLAT présentent différents devis à l'assemblée :

- Nouveau matériel informatique pour la mairie

L'assemblée prend acte de la commande du nouveau matériel informatique de la mairie pour un montant de 20 860 euros T.T.C. ; celui-ci sera livré et installé fin juin 2015.

- Travaux de peinture dans les bâtiments communaux

Des travaux de rafraîchissement sont envisagés au foyer rural, dans la salle de réunion de la salle omnisports, à l'école élémentaire, à l'école maternelle, à la bibliothèque et dans une pièce du logement communal vacant rue du Centre.

Suite à la présentation des devis correspondants, le conseil municipal décide d'attribuer à :

- L'entreprise T.C.R. : la réalisation du plan de travail de la salle de réunion de la salle omnisports, les travaux de peinture de l'école maternelle et de la bibliothèque, pour un total de 22 853.00 euros T.T.C.
- L'entreprise G.P.R. : les travaux de peinture de la salle de réunion de la salle omnisports, ainsi que la pose d'un plafond phonique et les travaux de peinture dans les escaliers, la pièce du rez-de-chaussée du logement communal vacant rue du Centre, et le foyer rural, pour un total de 15 644.00 euros T.T.C.

Les travaux envisagés à l'école élémentaire sont reportés sur l'exercice 2016.

- Travaux de voirie / Marquage au sol

Des devis sont présentés à l'assemblée : la société tournusienne de Marquage de Tournus et la société B.R.A.M. de La Chapelle Naude.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, la société tournusienne de Marquage de Tournus pour un montant de 4 788,08 T.T.C.

Il est rappelé que la peinture des ilots a été commandée. En outre, un devis est toujours en attente concernant le marquage au sol de la limitation de la vitesse à 20 km/h, place de la mairie.

- Salle omnisports

- *Travaux de peinture* (cf. marché en litige avec la société BONGLET depuis 2010)

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BONGLET pour des travaux complémentaires demandés (mur de l'entrée du service technique) pour un montant de 2 692.80 euros T.T.C. et prend acte de la clôture imminente du litige avec cette entreprise, et par conséquent la clôture du marché avec cette société, engagé depuis 2009.

- *Adoucisseur*

Le conseil municipal prend acte de la nécessité d'installer un adoucisseur à la salle omnisports et accepte le devis de l'entreprise CORSIN de Senozan, pour un montant de 6 014,40 euros T.T.C.

4° ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le maire informe l'assemblée des dates de scrutin pour les élections régionales, soit les 06 décembre 2015 et 13 décembre 2015.

Les bureaux de vote seront constitués en temps opportuns.

5° JUMELAGE

Monsieur le maire transmet les remerciements du comité de Jumelage pour l'aide de la collectivité lors de l'organisation des 30 ans du Jumelage.

Un banc de décoration a été offert par les amis allemands. Monsieur le maire demande à chacun de réfléchir sur son emplacement le mieux adapté et qui sera définitif sur le territoire de la commune ou dans un bâtiment communal ; il est précisé que ce banc est facilement démontable et donc peut être subtilisé !

Le conseil municipal décide, par ailleurs, de faire nettoyer la statue sise sur le rond point des Escarons.

6° PANNEAUX LUMINEUX

Monsieur le maire informe l'assemblée du raccordement des panneaux lumineux par le SYDESL prochainement.

7° ACCIDENT A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire rappelle qu'une personne bénévole a fait une chute à la bibliothèque le 01 avril 2015. L'assurance de la commune a été informée du sinistre.

Il reste à lui rembourser une somme de 17,84 euros ; l'assurance sera sollicitée.

L'assemblée décide de faire le nécessaire pour lui rembourser cette somme.

XI – TOUR DE TABLE

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- Du nettoyage en cours des conteneurs enterrés
- Du repas du CCAS de la « fête des mères » qui se déroulera ce 30 mai 2015 ; 108 personnes sont inscrites.
- De la réunion publique organisée le 08 juin 2015 pour les voisins vigilants.
- De l'assemblée générale de l'ADMR le 15 juin 2015

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Fait part de la demande des habitants de la Béjarde concernant l'augmentation du débit de l'ADSL. Un courrier sera adressé à Orange.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Demande où en sont les remboursements des dégâts par les jeunes malveillants (destruction du cendrier devant l'entrée du foyer rural). Ce dossier est toujours en cours ; les remboursements n'ont pas encore été effectués (en attente de livraison et de la facture du matériel à fournir aux intéressés.
- Demande pourquoi le bar « le Saint Martin est fermé ». Celui-ci est mis en vente par ses propriétaires.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Rappelle le problème de stationnement gênant et dangereux rue de la Fontaine Berthillier. La gendarmerie a été sollicitée pour des contrôles plus fréquents.
- Transmet le bon de commande pour le feu d'artifice qui sera tiré le 18 juillet 2015.

Madame Véronique LE NOAN :

- Demande où en est le projet de relier la voie bleue au village de Saint Martin.
 - o Ce projet date d'avant 2008. Il a été transmis à la CAMVAL pour être intégré dans les déplacements doux, mais la CAMVAL a refusé. Il a été abandonné par la commune au regard de l'importance des travaux à réaliser de l'ordre de 600 000 euros.
- Transmets les remerciements du centre de loisirs au restaurant scolaire.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Transmets les remerciements de monsieur et madame André BERTHOUD pour l'attention du conseil municipal lors des obsèques de madame Denise BENOIT.

Monsieur le maire :

- Propose et arrête la date du jeudi 11 juin à 18 h 00 pour la réunion de la commission des Carrières (il n'y aura pas de convocation)

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,